



**Syndicat SYNPER**  
Conseil régional d'Île-de-France  
2, rue Simone VEIL  
93 400 SAINT OUEN

# BULLETIN D'ADHÉSION 2019

## VOUS

NOM : .....  
NOM DE JEUNE FILLE (le cas échéant) : .....  
PRÉNOM : .....  
DATE DE NAISSANCE \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ et lieu de naissance \_\_\_\_\_

## VOTRE TRAVAIL

VOTRE MATRICULE : .....  
ETABLISSEMENT ou POLE/SERVICE : .....  
ADRESSE : .....  
MAIL PROFESSIONNEL : .....  
TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL : .....

## VOTRE DOMICILE

ADRESSE : .....  
MAIL PERSONNEL : .....  
TÉLÉPHONE PERSONNEL : .....

L'adhésion est de **50 euros l'année**. 10 euros pour un retraité. 30 euros pour un CDD. L'adhésion vaut **approbation de la charte des valeurs du SYNPER** disponible sur notre site internet et ci-contre.

Les chèques sont à l'ordre de **SYNPER**

Le bulletin est à renvoyer au  
**SYNPER**  
conseil régional d'Île-de-France  
2, rue Simone Veil  
93 400 Saint-Ouen

Date et signature obligatoires :



## Au **SYNPER**, notre syndicalisme est...

### ...au service des salarié(e)s.

- l'amélioration concrète et locale des conditions de travail est la priorité. Seul un syndicalisme d'adhésion peut porter avec force et vérité des revendications en ce sens.

- l'objectif de l'épanouissement des salariés qui passe par la recherche d'un mieux-vivre ensemble se traduit par un syndicalisme de service, c'est-à-dire offrant des prestations concrètes et régulières à ses membres et au-delà.

- le service public est au cœur de nos activités. En perpétuelle redéfinition dans un monde qui évolue il doit être servi par un syndicalisme pragmatique, innovant, moderne et au plus près des préoccupations locales. C'est parce qu'il est remis en cause qu'il faut l'aider à se maintenir en étant performant et en restant neutre. Le statut est une garantie de cette neutralité.

### ...porté par des valeurs solidaires et responsables.

- Apolitique. L'engagement citoyen se distingue de l'engagement syndical. Si tout est politique, il revient néanmoins à chacun de faire librement son choix. Notre syndicalisme n'est ni de droite ni de gauche. Il est libre et ne doit pas être l'instrument d'un groupe ou d'un parti. Ses valeurs l'amènent à être clairement contre l'égalitarisme anonyme et totalitaire ou le repli exclusif et raciste.
- Laïc. Notre syndicalisme est pour la liberté de conscience et un service public neutre. Il regarde les religions comme invitant à un développement spirituel de l'individu et les refuse catégoriquement comme une invitation à la haine.
- Parce que les salariés sont tous égaux et tous différents, parce que cette différence partagée est notre richesse, nous sommes les défenseurs des libertés individuelles, les promoteurs de l'égalité entre les femmes et les hommes, et farouchement contre le racisme et toutes les discriminations.
- Le développement durable est une préoccupation constante car nous promovons un syndicalisme responsable et solidaire, entre salariés, entre générations et vis-à-vis de notre environnement. Dans ce cadre, conforter le troisième pilier, dit "pilier social" est notre priorité.
- Européen : parce que nous ne considérons pas que le repli sur soi est une solution, parce que nous sommes persuadés que la mondialisation doit être régulée, parce que nous savons qu'être ensemble c'est être plus fort, nous sommes pour le renforcement de la construction de l'Union européenne dans sa dimension sociale.

### ...avec une éthique pragmatique et se remettant perpétuellement en question.

- Prévenir les conflits d'intérêts c'est les identifier et en débattre. La Commission exécutive est l'instance dédiée à ce débat qui doit être permanent.
- Parce que dans les collectivités territoriales l'employeur est une ou un élu(e) politique, parce que dans les collectivités territoriales les décisions sont adoptées par des élu(e)s au sein de groupes politiques qui votent dans des instances délibératives, un syndicat ne peut refuser d'y porter les revendications des salariés. Pour porter ces revendications de façon claire et transparente, notre syndicalisme décide :
  - L'interdiction pour la ou le président du syndicat d'être membre d'un parti politique ou un(e) élu(e) politique.
  - L'interdiction pour la ou le président d'aller à la rencontre des groupes politiques seul.
- L'intérêt de l'agent ne peut être sacrifié sur la base d'un intérêt collectif. En cas de conflit d'intérêts le syndicat doit s'abstenir ou se retirer. Cette logique de défense individuelle se prolonge en Commission Administrative Paritaire par l'absence de consigne aux élu(e)s.